

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Communauté de communes de Millau Grands Causses, point(s) de contact : A l'attention de Monsieur le Président Gérard PRETRE- Service Transports (Responsable : Maryse ROMERO), 1 place du beffroi CS80432, F - 12104 Millau cedex, Tél : +33 565614020, courriel : m.romero@cc-millaugrandscausses.fr, Fax : +33 565605239, 1 place du beffroi CS80432, F - 12104 Millau cedex, Tél : +33 565614020, courriel : m.romero@cc-millaugrandscausses.fr, Fax : +33 565605239

Code NUTS : FRJ22

Code d'identification national : 24120056700063

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.cc-millaugrandscausses.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autre : Établissement public de coopération intercommunale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Convention de délégation de service public du réseau de transports urbains de la Communauté de communes de Millau Grands Causses Numéro de référence : DSP 01 S 17 L00

Numéro de référence : Numéro de référence : DSP 01 S 17 L00

II.1.2) Code CPV principal : 60112000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Délégation portant sur l'exploitation des services de transports urbains sur les aires urbaines des communes de Millau et Creissels (12100-Aveyron-France) pour une durée de six ans à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2023.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 4900000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.1.7) Valeur totale finale du marché (hors TVA) : 4806947 euros

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

60112000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRJ22

Lieu principal d'exécution : Aires urbaines de Millau et Creissels

II.2.4) Description des prestations : Après la période transitoire (1er sept 17 au 1er janv 18), A/c du 2 janv 18, le délégataire sera chargé de la mise en oeuvre d'un réseau restructuré pour adapter l'offre aux besoins de transport de la population et des scolaires pour les déplacements Domicile/Ets, de desservir les principaux générateurs de déplacements de Millau et Creissels, d'optimiser les moyens consacrés au réseau en évitant les doublons de lignes, courses inutiles, circulation de véhicules vides... d'améliorer l'équation économique du contrat en réduisant significativement la contribution financière versée au délégataire. L'offre restructurée comprendra 3 lignes fonctionnant tte l'année du lundi au samedi, couvrant l'ensemble des principaux besoins de transport. Le kilométrage commercial du réseau restructuré est estimé entre 125000-150000 kms/an et son exploitation s'envisage avec 4 autobus standard (hors réserve). Une hausse du tarif du billet à l'unité est programmée au démarrage de la DSP.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Conditions économiques de la proposition

Qualités techniques de la proposition

II.2.7) Durée de la concession :

Début : 01 septembre 2017 / Fin : 31 décembre 2023

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Il est rappelé les dispositions de la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21.12.1950 modifiée par accord du 18/04/02, complétée par l'accord spécifique aux transports publics interurbains du 7/07/09, qui imposent sous certaines conditions la reprise du personnel en cas de changement d'attributaire à l'issue d'une procédure de dévolution.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Forme de procédure : Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure :

Numéro de l'avis au JO série S : 2017/S012-018396

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics urbains pour la période 2017-2023

Une concession/lot est attribué(e) : oui.

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 26 juillet 2017

V.2.2) Informations sur les offres :

Nombre d'offres reçues : 2

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : oui.

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

Le Groupement d'entreprises solidaires constitué des sociétés Transdev MONTPELLIER et Autocars CAUSSE, représenté par Monsieur Olivier HANS, Directeur de la société Transdev Montpellier, agissant en qualité de mandataire du GME, dûment habilité pour représenter les membres du groupement, 119, avenue Louis Blériot, F - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, Tél : +33 467426071, courriel : transdev.montpellier@transdev.com, Fax : +33 467429363, adresse internet : <https://www.transdev.com/fr/>, code NUTS : FRJ22, code d'identification national : 51889075100010

Le concessionnaire est une PME : non.

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

AUTOCARS CAUSSE, codélégitaire du GME "MIO Grands Causses" Transdev Montpellier/Autocars CAUSSE, ZI les Ondes 12100 Millau, F - 12100 MILLAU, Tél : +33 565612416, courriel : autocars.causse@wanadoo.fr, Fax : +33 565613051, adresse internet : <https://www.autocars-causse.fr>, code NUTS : FRJ22, code d'identification national : 41302287200027

Le concessionnaire est une PME : oui.

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement (hors TVA) :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession :

Valeur totale de la concession/du lot : 4806947

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : 604507

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 4202440

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV - B.P. 7007, F - 31068 Toulouse Cedex 07, adresse internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Référé précontractuel : jusqu'à la date de signature du contrat (art. L.551-1 et suivants et, R.551-1 et suivants du code de justice administrative).

- Référé contractuel : dans un délai de trente et un (31) jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (art. L.551-13 et suivants et, R.551-7 et suivants du code de justice administrative).

- Recours en contestation de la validité du contrat : dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass. 4 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°343435). Ce recours peut, le cas échéant, être assorti d'un référé suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV-B.P. 7007, F - 31068 Toulouse Cedex 07, Tél : +33 562735757, courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr, Fax : +33 562735740

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 09 août 2017